

Service Police municipale  
Réf agent LH

**OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION BOULEVARD GAMBETTA DE LA RUE DE CERNAY A L'AVENUE DE LA SABERNAUDE Y COMPRIS SUR LA PISTE CYCLABLE DU SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023 A 20H00 AU DIMANCHE 01 OCTOBRE 2023 A 23H00.**

**LE MAIRE DE SANNOIS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-4,  
**Vu** le Code de la Route, articles R417-10 et R 325-12,  
**Vu** l'arrêté N° 2022/92 du 13 décembre 2022 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,,

**Considérant** Qu'il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules à l'occasion du « vide grenier » .

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1 : Du samedi 30 septembre 2023 à 20h00 au dimanche 01 octobre 2023 à 23h00 le stationnement et la circulation des véhicules y compris sur la piste cyclable seront interdits boulevard Gambetta entre la rue de Cernay et l'avenue de la Sabernaude.**

**ARTICLE 2 :** Tout stationnement de véhicule sera considéré comme gênant. Il pourra être procédé à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules dans les conditions définies par le Code de la route en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major Responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la Police Municipale

**Fait à SANNOIS le 15 Juin 2023**

Pour le Maire et par délégation

**Laurence TROUZIER-EVEQUE**

Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,  
Circulation, Stationnement et Transport

Affaires Juridiques

Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT

publié le 17 juin 2023

